



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
25 janvier 2021

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 25 janvier 2021 à 09 h 30 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie du COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle ont assisté :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mme Nathalie Bellavance, 2^{ième} vice-présidente
Mme Nathalie Ricard, membre
Mme Brigitte Villeneuve, membre
M. Bertrand Lefebvre, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative
M. Daniel Paquette, directeur des opérations
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies

RÉSOLUTION NO : A01-01-2021
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A02-01-2021
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption des dépenses incompressibles 2021;
6. Adoption du règlement 35-3 – Règlement modifiant le règlement 35 relatif à délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires – Ajout du chargé de projet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

7. Adoption des critères et pointages de sélection de la grille d'évaluation – Services professionnels – Plans et devis et surveillance des travaux de mise à niveau de la station George VI;
8. Adoption des critères et pointages de sélection de la grille d'évaluation – Étude d'avant-projet préliminaire – Augmentation de la capacité de production d'eau potable de l'usine;
9. Adoption de soumission RAIM-2020-008 – Services de nettoyage par camion vacuum;
10. Adoption de soumission RAIM-2020-016 – Services professionnels – Plans et devis et surveillance des travaux de modification du poste d'eau brute;
11. Affaires nouvelles;
12. Correspondance :
 - Ville de Terrebonne – Résolution 640-12-2020 – Adoption du budget de la RAIM pour son exercice financier 2021 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023;
13. Période de questions;
14. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A03-01-2021 **(Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A04-01-2021 **(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 574 325,45 \$ et de 266 050,91 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes de comptes à payer aux montants respectifs de 577 882,61 \$ et 3 539,48 \$ préparées le 20 janvier 2021 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A05-01-2021
(Adoption des dépenses incompressibles 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) autorise pour l'année 2021, l'engagement des dépenses incompressibles suivantes :

Masse salariale	2 721 800 \$
Contribution de l'employeur	643 200 \$
Service de la dette	3 028 300 \$
Électricité	1 104 000 \$
Téléphonie et communications	65 000 \$
Remboursement au fonds de	5 510 \$
TOTAL	7 567 810 \$

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-01 émis par la secrétaire-trésorière, soit et est accepté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A06-01-2021
(Adoption du règlement 35-3 – Règlement modifiant le règlement 35 relatif à délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires – Ajout du chargé de projet)

ATTENDU l'avis de motion donné par le conseiller Bertrand Lefebvre à l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2020 par la résolution 156-12-2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement 35-3 a été déposé lors de cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le règlement numéro 35-3, modifiant le règlement 35 relatif à la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires en y ajoutant à l'article 5 le poste chargé de projet, soit adopté.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A08-01-2021

(Adoption des critères et pointages de sélection de la grille d'évaluation
– Étude d'avant-projet préliminaire – Augmentation de la capacité de
production d'eau potable de l'usine)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) autorise la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres « Étude d'avant-projet préliminaire pour les travaux d'augmentation de la capacité de production d'eau potable de l'usine » selon les critères et pointages suivants :

Grille d'évaluation des services professionnels

	Points*	
Proposition technique – critères d'évaluation		
1. Compréhension du mandat, méthodologie et calendrier de réalisation	20	
2. Présentation, qualification et expérience de la firme	15	
3. Qualification et expérience du chargé de projet	25	
4. Qualification et expérience des chargés de discipline (Niveau 1 – Ingénierie)	25	
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	10	
6. Qualité et présentation des documents	5	
Sous-total de la pondération technique**	100	
Proposition financière		
Prix de la proposition (avant taxes)	Sous-total prix	Prix
Pondération finale		
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A09-01-2021

(Adoption de soumission RAIM-2020-008 – Services de nettoyage par camion vacuum)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a demandé des soumissions publiques par l'appel d'offres RAIM-2020-008 pour les services de nettoyage par camion vacuum;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 novembre 2020;

ATTENDU QUE la durée du contrat est de 18 mois à compter de la date de la résolution du conseil d'administration de la RAIM ou à l'atteinte du montant total adjugé selon la première éventualité;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 décembre 2020, à savoir :

Nom des soumissionnaires	Prix (t.t.c.)
EBI Envirotech inc.	40 598,41 \$
9363-9888 Québec inc. F.A.S.R.S. Sanivac	48 229,71 \$
Inno-Vac	56 482,62 \$
JBM Enviro servies	62 995,95 \$ Erreur de calcul 62 892,47 \$
Veolia inc.	69 936,90 \$ Erreur de calcul 70 540,57 \$
Techvac environnement inc.	83 782,28 \$ Erreur de calcul 83 782,47 \$
Groupe Sanyvan inc.	101 350,46 \$ Erreur de calcul 91 922,51 \$

ATTENDU QUE des erreurs de calcul ont été corrigées dans les soumissions et que cela n'a pas d'incidence sur le rang des soumissionnaires;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie EBI Envirotech inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 décembre 2020 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 63 573,34 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le nom de de la compagnie EBI Envirotech inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 25 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de la compagnie EBI Envirotech inc. pour les services de nettoyage par camion vacuum pour un montant de 35 310,64 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A10-01-2021

(Adoption de soumission RAIM-2020-016 – Services professionnels – Plans et devis et surveillance des travaux de modification du poste d'eau brute)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes le 2 décembre 2020 pour les services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de modification du poste d'eau brute (RAIM-2020-016);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 18 décembre 2020;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article:

	Pointage final	Montant
GBI Experts-conseils inc.	20,69	74 469,31 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RAIM ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 66 685,50 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le nom de la firme GBI Experts-conseils inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 25 janvier 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme GBI Experts-conseils inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de GBI Experts-conseils inc. pour les services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux de modification du poste d'eau brute, au montant de 64 770,00 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté – poste de de pompage d'eau brute.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A11-01-2021
(Correspondance)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE la correspondance mentionnée à l'ordre du jour soit acceptée tel que présentée.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

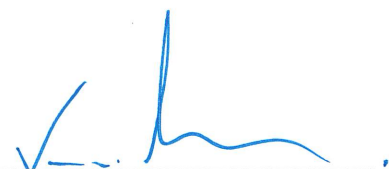
Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A12-01-2021
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière